



# DÉCAISSEMENT RETRAITE

## Trois erreurs à éviter

### Version en ligne :

<https://planidex.ca/decaissement-retraite-trois-erreurs-a-eviter/>

Durant votre période de travail, vous êtes en phase d'accumulation. La situation est simple : vous recevez un salaire, vous épargnez un montant précis et investissez selon votre profil de risque.

En période de décaissement, il y a des interactions complexes entre : vos revenus et leurs sources, votre fiscalité, votre situation familiale et vos placements. Ces interactions peuvent durer jusqu'à 30 ans et même plus avec une succession.

À la retraite, vous devrez user de discernement en étant attentif à trois zones de danger.

### Quoi retenir ?

Le décaissement est beaucoup plus compliqué que l'épargne. Le planificateur financier est l'expert pour vous conseiller.

Un plan financier solide vous donnera non seulement la paix d'esprit, mais un décaissement efficace au plan fiscal et personnel.

Soyez attentif à trois erreurs : la fiscalité, le décaissement et la pension toute naturelle à éviter le risque.

### 1. Sous-estimer les effets de l'impôt!

Il n'y a pas pire façon de piger dans votre patrimoine que de laisser les gouvernements le faire à votre place.

Il peut sembler contre-intuitif de retirer ses REER à l'avance et de payer de l'impôt. Pourtant, cela peut représenter des économies fiscales importantes dans certaines situations.

#### Fiscalité des aînés

Il existe une kyrielle de crédits d'impôts et de stratégies fiscales propres aux aînés. J'ai découvert qu'un de mes clients était proche aidant sans savoir qu'il existe un crédit d'impôt à cet effet.

#### Fiscalités différentes des sources de revenus

Les diverses sources de revenus disponibles (REER, FEER, non enregistré, CELI, fonds de pension, RRQ, PSV...) n'ont pas les mêmes règles fiscales. Par exemple, un retrait d'un CELI n'implique aucun impôt à payer.

#### Flexibilité

Ces sources de revenus n'offrent pas la même flexibilité. Ainsi, dès que des rentes sont enclenchées (pensions, RRQ, PSV...), les montants sont fixés pour le reste de vos jours.

Quand demander la rente du RRQ et de la PSV?

Existe-t-il un avantage à avoir un FEER bien avant l'âge obligatoire de 72 ans ?

Comment fractionner les revenus ?

Vous devez répondre correctement à ces questions. Il n'y a pas de recettes toutes faites.

### 2. Piger dans vos placements sans planification!

Vais-je manquer de carburant en chemin ? Voilà la préoccupation centrale de tout retraité.

Pour vous rassurer, cela s'appelle votre décaissement soutenable.

C'est un équilibre délicat entre vivre pauvre et mourir riche et vice-versa.

N'oubliez pas non plus vos grandes dépenses non récurrentes : rénovation, achat d'une voiture, grand voyage, aider un proche...

### 3. Cesser complètement de prendre des risques!

À moins d'être très riche, les rendements sans risques seront insuffisants pour compenser l'inflation et vous donner un niveau de vie acceptable et durable. Par ailleurs, cela ne doit pas compromettre une retraite sereine.

Tout d'abord, nous devons comprendre de quel risque l'on parle. Il y a des manières de le gérer.

### La solution : un plan de décaissement personnalisé

Tout cela semble inquiétant et compliqué. Nous, c'est notre métier et notre plaisir de vous guider à bon port.

Chez PLANIDEX, nous visons des revenus de retraite «3S» sécuritaires, stables et soutenables. Nous vous proposons des stratégies propres à votre situation pour y arriver.

À la retraite, vous n'avez pas à vous soucier outre mesure de l'économie, des marchés financiers et des impôts.

### Conclusion

Et bien, malheureusement, la gestion de vos finances sera généralement plus compliquée à la retraite. En connaissant les dangers, vous pouvez en profiter au maximum.

La première décision est d'avoir un plan de retraite solide et personnalisé. Heureusement, un planificateur financier est capable de mettre en place des stratégies intégrées et adaptées à votre situation.

Des questions ? Contactez-moi au **514 756-6151** ou par courriel : [fpierrelouis@planidex.ca](mailto:fpierrelouis@planidex.ca)

Avertissement : Cette chronique contient des informations de planification financière d'ordre général. Ces informations ne devraient pas remplacer les conseils professionnels qui tiennent compte des particularités de votre situation. Les opinions émises sont uniquement le fait de l'auteur et n'engagent aucunement l'AER.